

NAO et Inflation 2021 : en cette période de l'avent, les salariés prennent un vent !

Dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire (NAO) sur les salaires, la **CFE-CGC Orange** avait adressé un [courrier](#) à M. Gervais PELLISSIER, Directeur People et Transformation et Directeur Général Délégué du Groupe, le 29 juin 2021, pour lui faire part de ses revendications et notamment, de la mise en place de mesures correctrices pour tenir compte de la **hausse de l'inflation**.

Le 1er juillet, M. PELLISSIER [a répondu](#) à nos propositions pour nous informer des engagements qu'il prenait sur la question du pouvoir d'achat des personnels d'Orange. Fin novembre, la Direction revenait devant les Organisations Syndicales et s'engageait à compenser la hausse de l'inflation par une augmentation du SGB.

Au final, Orange ne respectera ni ses engagements, ni ses salariés ! En effet, le 22 novembre dernier, les organisations syndicales étaient conviées à une rencontre avec Gervais PELLISSIER sur le thème du pouvoir d'achat et de l'inflation qui a atteint 2,8%.

La réunion, qui a duré deux heures, s'est conclue par une annonce de la Direction : **oui, elle allait prendre une mesure complémentaire pour « compenser » l'inflation et « non, ce ne serait pas une prime mais bien une augmentation du SGB »**. Un engagement avait été pris pour fixer sous 48h une autre date de réunion afin de discuter des montants. Le temps a passé, nous avons fait une relance sans succès : le sujet de l'Accord Intergénérationnel et de son TPS 2022 étant la seule priorité du calendrier social. Puis enfin, une date fut prise pour le 20 décembre soit un mois plus tard !

Les jeux sont faits !

Lors de cette réunion, rien n'était à discuter et encore moins à négocier. Nous avons seulement eu connaissance d'une décision prise de façon unilatérale, une fois de plus. Il s'agit d'une **prime de 200 euros qui sera attribuée en janvier à tous les salariés* dont le SGB (salaire global de base) ne dépasse pas 40 000 euros**.

Une très grande partie de la population cadre qui s'est paupérisée au fil du temps, en sera exclue, comme si l'inflation n'impactait pas tout le monde. Cet effort "pèsera" pour 0,2% de la masse salariale et n'impactera pas le budget de la NAO 2022. Mais là encore c'est à nouveau une promesse que nous sommes priés de croire.

Le changement de gouvernance comme prétexte à la déloyauté.

Face à la déception provoquée par ce changement de pied, il nous a été expliqué que suite à la démission de notre président (qui ne sera pourtant pas effective avant le 31 janvier 2022), il était impossible d'engager l'entreprise dans des dépenses incrémentées (une prime par définition n'augmente pas le SGB de façon durable et l'impact sur la masse salariale n'est pas pérenne).

Après deux années sans Accord salarial, la Direction nous montre clairement qu'elle ne considère les personnels que comme un centre de coûts. **Quant au dialogue social, tel qu'il est pratiqué par Orange, il pourrait être résumé ainsi : « tant que ça ne casse pas, c'est que ça passe ! »**.

La Direction nous a, bien sûr, souhaité de passer de bonnes fêtes de fin d'année...

**salariés de droit privé CDI, CDD, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation et fonctionnaire présents dans l'entreprise à la date du versement sur la paie de janvier 2022.*



La CFE CGC DO AG a immédiatement écrit à la Direction de la DO AG concernant cette DU qui ne s'applique pas à Orange Caraïbe.

■ Mail destiné à la Direction le 11 décembre

Bonjour M. le Directeur,

La DU complémentaire qui va être publiée prochainement concernant la politique salariale 2022 (pour faire face à l'inflation) indique entre autres :

- Versement en janvier d'une prime de 200 euros nets pour les SGB < 40ke uniquement pour les salariés de droit privé.

M. le Directeur, comptez-vous appliquer cette prime sur Orange Caraïbe svp ?

Réponse de la Direction : Bonjour, Je vous confirme qu'une mesure analogue sera déclinée sur Orange Caraïbe. La communication détaillée sera faite prochainement

■ Budget de convivialité

Et pourtant, à la suite des vœux du Directeur de la DOAG, (Extrait => **Malgré ces difficultés nous pouvons être fiers une nouvelle fois d'avoir su faire preuve d'adaptabilité, et de tenir nos engagements auprès de nos clients. C'est votre travail qui a permis ces résultats et nous vous remercions pour la qualité de toutes les missions accomplies**), remerciant très chaleureusement les collaborateurs, **nous aurions pu espérer un geste !**

La Direction nous montre clairement qu'elle considère les personnels seulement comme un centre de coûts.

Quant au dialogue social, tel qu'il est pratiqué par la DO AG, il pourrait être résumé ainsi : « tant que ça ne casse pas, c'est que ça passe ! ».

Réponse de la Direction le 7 janvier :

Bonjour,

Malheureusement cette année les conditions sanitaires de nos territoires ne se prêtent absolument pas à l'organisation de moments de convivialité, ou de vœux, réunissant plusieurs personnes.

Mail destiné à la Direction le 11 décembre :

Bonjour M. le Directeur,

Merci pour votre retour.

Cependant, comme vous le précisez dans votre mail, le cadeau des vœux **n'a rien à voir** en termes de budget avec le cadeau de convivialité.

De plus, le cadeau des vœux est souvent un petit cadeau goodies offert au moment des séminaires vœux.

La vraie question, n'est pas de savoir si vous reportez le budget de convivialité d'une année sur l'autre, mais que depuis 2020 **celui-ci n'a pas été consommé**.

De ce fait, pour la CFE CGC il nous semble essentiel que la Direction débloque un budget « **Convivialité** » en conséquence pour cette fin d'année (en + du cadeau des vœux).

Une idée parmi tant d'autres : Vous pourriez autoriser les salariés à s'offrir un restaurant à hauteur de 27€ et remboursable par note de frais.

Vos collaborateurs le méritent amplement. Un seul arbre ne fait pas une forêt ! En espérant que la CFE CGC sera entendue.

Réponse de la Direction le 21 décembre :

Bonjour,

A l'analyse nous n'effectuons pas de report de budget de convivialité d'une année sur l'autre. En termes de cadeaux c'est en général au moment des vœux que nous profitons de l'occasion pour distribuer un cadeau aux salariés. Bien cordialement

Mail destiné à la Direction le 11 décembre :

Bonjour M. le Directeur,

Lors du CSE du mois de novembre, la CFE CGC a fait une déclaration relative aux budgets de convivialité non consommés.

La CFE CGC vous proposez que ce delta soit utilisé par la Direction, afin que les salariés aient un cadeau de fin d'année.

Vous avez répondu que vous y réfléchiriez.

Nous vous remercions par avance pour votre retour svp.

Déclaration faite le 29 novembre en séance du CSEE

Bonjour M. le Président,

En 2020 le budget « Convivialité » n'a pas été utilisé et n'a pas été transféré sur le budget 2021 qui lui-même n'a pu être utilisé correctement pour les raisons sanitaires.

De ce fait, M. le Président, la CFE CGC vous demande que ce delta soit utilisé par la Direction, afin que **les salariés aient un cadeau de fin d'année**. Toujours dans l'optique de reconnaissance du travail fourni par les équipes au quotidien.

Merci pour votre compréhension.

La Direction a précisé qu'il n'est pas prévu de report d'une année sur l'autre, mais qu'elle **réfléchirait** afin de voir dans quelle mesure **la remise d'un cadeau serait possible** pour les salariés de la DO Antilles Guyane.

Merci encore pour votre confiance ! Nous travaillerons dur pour en être dignes.

N'hésitez pas de contacter vos élus, ainsi que vos représentants locaux pour de plus amples informations.

Vos représentants

Vos Élus CSE titulaires :		Vos Élus CSE suppléants :	
<ul style="list-style-type: none">▪ Diane ETIENNE ROUSSEAU (Baie Mahault)▪ Eric DRANE (Baie Mahault)▪ Hubert LEMARQUAND (Baie Mahault)▪ Gaëtan ABSALON (Fort de France)		<ul style="list-style-type: none">▪ Marie LORET (Rémire Montjoly)▪ Themyre CHARABIE (Baie Mahault)	
Votre Représentant Syndical : Gérard CABALD			
Vos représentants de proximité (RP)			
AEC :	Joelle JACQUENS (Fort de France)	DTAG :	Gérard CABALD (Baie Mahault)
AVSC :	Eddy CITADELLE (Baie Mahault)	DVDC :	Marie LORET (Rémire Montjoly)
Vos représentants CSSCT			
Client AG:	Gaëtan ABSALON	Réseaux et SI :	Eric DRANE
Vos représentants dans les commissions thématiques			
Emploi Formation Egalité Professionnelle :			Alexandra SALIBUR - DOMP
Handicap :			Alexandra SALIBUR - DOMP
Economie et Evolution des Marchés :			Christian ROSEMOND - DTAG
Vos représentants dans les IRP Nationale			
CSEC (Comité Social et Economique Central) :			Hubert LEMARQUAND - DISASS
CNPS (Comité National Prévention du Stress) :			Régine PRUDENT GRATIEN - OC
DSE (Délégué-e Syndical-e d'Etablissement) :			
Gaëtan ABSALON – AEC & Eddy CITADELLE – AVSC & Lucie JANCZAK – OC & Diana ETIENNE-ROUSSEAU - AVSCC & Olivier GOURLAY – OC & Lucien JACQUELINE - AVSCC Mariya SOTIROVA – DVDC & Joelle SAINTE ROSE – DVDC & Marc ARMEDE - DOMP & Lionnel PRANDI – AEC & Marie LORET – DVDC & Fred CHALONS – DTAG & Stéphane BOURREL – DISASS Alexandra SALIBUR – DOMP & Jennifer PUECH - AE			
Ainsi que :			
Département de la Guadeloupe : Jean Pierre CABIROL - DTAG & Alain PRIMOT - DTAG & Jean Marie PROMENEUR – DTAG & Philippe MOUGEY - DTAG & Eric DRANE – OC & Jean Paul DISPARD – OC Plaisance AMBROISE - OC			
Département de la Guyane : DVDC & Gaëlle MINIDOQUE - DVDC & Christopher SUARES - DTAG & Petula WOON - DVDC & Darril DORVILLE - DVDC			
Département de la Martinique : Georges NARDY – DTAG & David MARIAYEE - DTAG & Luc DRANE - AEC & Louis MARIE SAINTE – DTAG & Régine PRUDENT-GRATIEN – OC & Christian ROSEMOND – DTAG			